

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le - 9 JUL, 2026
ID : 035-213502362-20260702-SG2026_487-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON



Séance du 2 juillet 2026 - Délibération n° 2026-061

BUDGET "PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE"
NOUVELLE APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
2025 SUITE À CORRECTIONS À APPORTER

L'an deux mille vingt-six, le 2 juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 26 juin, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil		Membres présents
En exercice	29	Monsieur Pascal Duchêne, Madame Karen Lanson, Monsieur Benoit Quélard, Madame Géraldine Denigot, Monsieur Marc Droguet, Madame Anne-Cécile Hurtel, Messieurs Jean-Marie Pichon et Jacques Carpentier, Madame Maria Torlay, Messieurs Jean-Luc Guillaume, Mickaël Jouan et Stéphane Lefebvre, Mesdames Adélaïde Montagut et Béatrice Chatelier, Monsieur Tahir Thiam, Madame Bouchra Oubrouk, Monsieur Taner Basol, Mesdames Marion Paupette et Sabine Rullier de Baynast, Monsieur Valentin Perré, Mesdames Vildan Bilgic et Martine Évain, Monsieur Loïc L'Haridon, Mesdames Stéphanie Brault-Pitaud et Léa Terraube, Monsieur Gaëtan Hairault, Madame Aurélie Lebreton.
Présents	27	
Votants	20	
Vote		Absents excusés ayant donné mandat de vote
Pour	20	Madame Fabienne Verpillot, pouvoir donné à Monsieur Jean-Marie Pichon. Monsieur Mathurin Lenoir, pouvoir donné à Monsieur Gaëtan Hairault.
Contre	0	Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote
Abstentions	7	/
		Secrétaire de séance : Madame Maria Torlay.

Rapport de Benoit Quélard.

Le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget primitif "Production d'Énergie Photovoltaïque" de la Ville de Redon, adopté par le conseil municipal le 28 avril 2026, a fait l'objet d'observations par les services préfectoraux au titre du contrôle de légalité que le Préfet exerce dans les deux mois suivant sa transmission.

En effet, dans la délibération n° 2026-032 du 28 avril 2026, il était indiqué que les résultats 2025 seraient repris au budget primitif "Production d'Énergie Photovoltaïque" de l'exercice 2026.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
 Reçu en préfecture le 08/07/2026
 Publié le - 9 JUIL. 2026
 ID : 035-213502362-20260702-SG2026_487-BF

Or, par délibération en date du 2 octobre 2025, ce budget annexe a fait l'objet d'une décision de clôture au 31 décembre 2025 ce qui impose de facto la reprise des résultats 2025 du budget "Production d'Énergie Photovoltaïque" vers le budget principal de la Ville, au titre de l'exercice 2026.

La Préfecture demande à ce que cela soit expressément indiqué dans la délibération d'adoption du CFU 2025 du budget "Production d'Énergie Photovoltaïque."

De plus, avec la réforme de la M57 et la généralisation du Compte Financier Unique, un tableau retraçant les résultats par section doit être mentionné dans les délibérations d'adoption des CFU en y faisant figurer explicitement les Restes à Réaliser (RAR).

Fin 2025, le budget annexe "Production d'Énergie Photovoltaïque" comprenait une charge d'investissement en RAR correspondant au solde du lot n° 16 "centrale photovoltaïque" pour la construction de l'école élémentaire Charlie Chaplin, d'un montant de 3 262,11 €.

Les résultats 2025 constatés au CFU du budget "Production d'Énergie Photovoltaïque" sont les suivants :

	Dépenses d'exploitation	Recettes d'exploitation
	32 238,39 €	51 346,66 €
Résultat de fonctionnement	19 108,27 €	
	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
	38 628,71 €	97 427,52 €
	Dont RAR de 3 262,11 €	
Résultat d'investissement	58 798,81 €	
Résultat global	77 907,08 €	
Solde Restes à Réaliser	- 3 262,11 €	
Résultat net	74 644,97 €	

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les remarques émises par la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, au titre du contrôle de légalité, par courrier du 22 mai 2026,

Vu la présentation en commission Finances, Budget, Modernisation des services, Communication du 11 juin 2026,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le - 9 JUL. 2026
ID : 035-213502362-20260702-SG2026_487-BF

À L'UNANIMITÉ DES SUFRAGES EXPRIMÉS

APPROUVE le Compte Financier Unique du budget "Production d'Énergie Photovoltaïque" 2025.

PRÉCISE que les résultats 2025 du Compte Financier Unique du budget "Production d'Énergie Photovoltaïque" seront repris vers le budget principal de la Ville de l'exercice 2026 comme suit :

- Résultat de fonctionnement : + 19 108,27 €
- Résultat d'investissement : + 58 798,81 €
- Solde des Restes à Réaliser : - 3 262,11 €

Pour extrait conforme,

~~Pascal Duchêne~~
Maire de Redon

La Secrétaire de séance,
Maria Torlay
Conseillère municipale déléguée



Torlay

Mis en ligne le - 9 JUL. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution ou sur la plateforme dématérialisée Télérecours Citoyens www.telerecours.fr